

PUBLIÉ LE 20/07/2026

Décision n° 2026-62 du 19/07/2026 - Nomination à l'ANSM (FOURET Cécile)

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - NOMINATIONS ET DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

La directrice générale de l'ANSM,

VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;

VU la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;

VU le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

VU le décret du 31 octobre 2024 portant nomination de la directrice générale de l'ANSM – Madame PAUGAM-BURTZ (Catherine) ;

VU la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'ANSM ;

VU la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'ANSM ;

Décide :

Article 1^{er} : La décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifiée comme suit :

A l'article 20, il est inséré un quatrième alinéa ainsi rédigé :

« - Madame FOURET (Cécile) est nommée directrice adjointe ; ».

Article 2 : La présente décision, qui entre en vigueur le 20 juillet 2026, sera publiée sur le site internet de l'ANSM.

Fait à Saint-Denis, le 19/07/2026

Catherine Paugam-Burtz
Directrice générale de l'ANSM

● En lien avec cette information

PUBLIÉ LE 20/07/2026

Décision n° 2026-63 du 19/07/2026 -
Délégation de signature à l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES
NOMINATIONS ET DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

